

Séance du 20 DECEMBRE 2019

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le vingt décembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

20-12-2019-02

Date de convocation le 17/12/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 12
Procuration : 0
Votants : 12

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE – Programme « Génie Civil Communications Electroniques Option A 2019 APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 19TE116

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **génie civil communications électroniques lié au renforcement du poste n°1 "Mont Bourg"**.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise BOUYGUES ENERGIES SERVICES (GUICHE).

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Génie Civil Communications Electroniques Option A 2019", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	14 065,81 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 406,58 €
- frais de gestion du SDEPA	586,08 €
TOTAL	16 058,47 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit:

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres	15 472,39 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	586,08 €
TOTAL	16 058,47 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,


Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/12/2019

JC138